

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

La ministre chargée de l'éducation,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51,
- Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES),
- Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours interne d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés (CAER-CAPES),
- Vu l'arrêté du 30 octobre 2023 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPES et des CAER-CAPES ouverts au titre de la session 2024,
- Vu l'arrêté du 28 novembre 2023 nommant le jury du concours interne du CAPES et du CAER-CAPES, section histoire et géographie, à la session 2024,
- Vu les propositions du président du jury,

ARRETE

Article 1 : Sont nommés pour l'épreuve d'admission du concours susvisé :

Examineurs spécialisés

M. Xavier DESBROSSE
Professeur agrégé

Académie de REIMS

Mme Christelle DRUET
Professeure certifiée

Académie de REIMS

Mme Marie ETTWILLER
Professeure agrégée

Académie de STRASBOURG

M. Simon FRANCOIS
Professeur certifié

Académie de REIMS

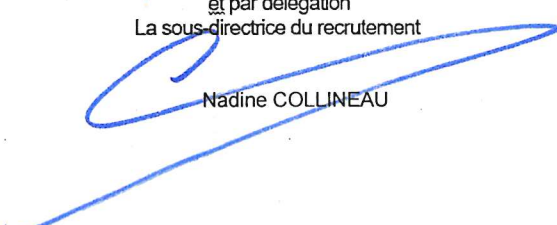
Mme Karine REZARD
Professeure certifiée

Académie de REIMS

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 05 avril 2024

Pour la ministre chargée de l'éducation
et par délégation
La sous-directrice du recrutement


Nadine COLLINEAU